



Vior inc.

Rapport de gestion
Faits saillants trimestriels

Trois et six mois terminés le 31 décembre 2024

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et six mois terminés le 31 décembre 2024

Le présent rapport de gestion – Faits saillants trimestriels de Vior inc. (« Vior » ou la « Société ») constitue la revue par la direction des facteurs qui ont affecté la performance financière et opérationnelle de la Société pour les six mois terminés le 31 décembre 2024. Ce rapport de gestion doit être lu de concert avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société au 31 décembre 2024, préparés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« normes IFRS de comptabilité »), ainsi qu'avec le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 30 juin 2024. À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société.

Davantage d'informations sur la Société et ses opérations ont été déposées électroniquement sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR+) au Canada (www.sedarplus.ca).

Les données techniques contenues dans le rapport de gestion ont été révisées par Pascal Simard, vice-président, Exploration, et personne qualifiée, tel que défini par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 »).

Abréviation	Période
T1-2024	1 juillet 2023 au 30 septembre 2023
T2-2024	1 octobre 2023 au 31 décembre 2023
T2-2024 AAD	1 juillet 2023 au 31 décembre 2023
T3-2024	1 janvier 2024 au 31 mars 2024
T4-2024	1 avril 2024 au 30 juin 2024
Exercice 2024	1 juillet 2023 au 30 juin 2024
T1-2025	1 juillet 2024 au 30 septembre 2024
T2-2025	1 octobre 2024 au 31 décembre 2024
T2-2025 AAD	1 juillet 2024 au 31 décembre 2024
T3-2025	1 janvier 2025 au 31 mars 2025
T4-2025	1 avril 2025 au 30 juin 2025
Exercice 2025	1 juillet 2024 au 30 juin 2025
Exercice 2026	1 juillet 2025 au 30 juin 2026

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société se spécialise dans l'acquisition et l'exploration de projets de métaux précieux et est régie par la Loi sur les sociétés par actions (Québec). Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») sous le symbole VIO, sur OTCQB sous le symbole VIORF et sur la Bourse de Francfort sous le symbole VL51.

2. STRATÉGIE D'EXPLORATION

La Société est engagée dans la génération, le développement et la mise en valeur de projets d'exploration minière de qualité dans des régions à fort potentiel en Amérique du Nord. Vior développe des projets situés à proximité d'infrastructures établies, facilement accessibles toute l'année et présentant un excellent potentiel de croissance rapide. De plus, Vior développe ses projets en utilisant des techniques d'exploration avancées, soit de façon indépendante, soit en partenariat, afin d'augmenter plus rapidement la valeur de ces actifs.

Vior fait rapidement progresser son projet aurifère phare Belleterre, qui est un projet prometteur à l'échelle du district et qui comprend l'ancienne mine d'or à haute teneur de Belleterre au Québec. Le projet comprend maintenant un ensemble de terrains d'exploration qui s'étend sur une superficie de 34 747 hectares dans la région de Belleterre et qui s'étend sur une longueur de 37 km, avantageusement située à proximité des principaux producteurs d'or de l'Abitibi, à 95 km au sud de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or, au Québec. Vior a mené de vastes explorations de surface et de compilation à Belleterre et exécute actuellement un programme de forage de +60 000 mètres.

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et six mois terminés le 31 décembre 2024

3. MISE À JOUR CORPORATIVE ET ACQUISITIONS

Le 30 janvier 2025, la Société a conclu une entente avec Stifel Nicolaus Canada Inc. et Valeurs mobilières Desjardins inc., pour agir à titre de co-agents principaux dans le cadre d'un placement privé « meilleurs efforts » de titres offerts par la Société, pour un produit brut total pouvant atteindre 40 000 000 \$. La Société a accordé aux co-agents principaux une option de vente additionnelle allant jusqu'à 15 % du produit brut total, selon les mêmes modalités et conditions. Le placement privé est composé (i) d'unités à 0,20 \$ et (ii) d'unités accréditives de bienfaisance (les « unités accréditives ») à 0,35 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque unité accréditive est composée d'une action ordinaire accréditive et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permettra à son détenteur d'acheter une action ordinaire à un prix d'exercice de 0,28 \$ pendant 24 mois suivant la clôture du placement privé. La clôture du placement privé devrait avoir lieu le ou vers le 27 février 2025.

En janvier 2025, 1 879 000 bons de souscription ont été exercés à 0,21 \$ pour un produit brut de 394 590 \$.

Le 12 décembre 2024, Vior a annoncé plusieurs changements importants au sein de son équipe de direction, dans le cadre de la mise en œuvre des ambitieux plans de croissance de la Société. À compter du 15 janvier 2025, Mathieu Savard, ancien président de Minière Osisko inc. (« Minière Osisko »), a rejoint Vior en tant que nouveau président et chef de la direction, et a été nommé au conseil d'administration depuis le 11 décembre 2024. Pascal Simard, ancien vice-président de l'exploration de Minière Osisko, a été nommé vice-président de l'exploration de Vior depuis le 15 janvier 2025. D'autres changements au conseil d'administration de Vior à compter du 11 décembre 2024 comprennent les nominations de Don Njegovan, président de Métaux Osisko inc. et ancien chef de l'exploitation de Minière Osisko, et d'André Le Bel, vice-président, affaires juridiques et secrétaire corporatif de Redevances Aurifères Osisko Ltée.

Le 12 novembre 2024, la Société a complété un placement privé composé de 16 829 049 actions ordinaires accréditives émises à un prix de 0,29 \$ chacune pour un produit brut de 4 880 424 \$.

Le 23 octobre 2024, Marian Moroney a été nommée au conseil d'administration de la Société.

Le 28 août 2024, Vior a émis 576 923 actions ordinaires à Minière Osisko pour satisfaire à l'obligation de paiement du troisième anniversaire en vertu de la convention d'option signée le 24 août 2021, telle que modifiée, pour la propriété aurifère Blondeau-Guillet dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue au Québec (voir la section 5.2).

4. FAITS SAILLANTS - EXPLORATION

4.1 Faits saillants - Forage

Au cours du deuxième trimestre de l'Exercice 2025, Vior communique les résultats de son programme de forage en cours sur son projet phare Belleterre Gold. Les points saillants des forages sont les suivants :

- Le 27 janvier 2025 : Vior a intercepté 11,6 g/t Au sur 2,0 mètres, dont 16,1 g/t Au sur 1,2 mètre, prolongeant la veine Belleterre 12 de 250 mètres en profondeur.
- Le 11 décembre 2024 : Vior a intercepté 9,0 g/t Au sur 1,2 mètre et 6,0 g/t Au sur 3,0 mètres, dont 23,5 g/t Au sur 0,8 mètre à Belleterre et 10,4 g/t Au sur 1,2 mètre à plus de 500 mètres sous les veines Aubelle et Conway.

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et six mois terminés le 31 décembre 2024

5. ACTIVITÉS D'EXPLORATION

Depuis le 31 décembre 2024, la Société détient une position de claims importante dans la région de Belleterre et dans d'autres régions du Québec. Les projets actifs de la Société comprennent :

- Belleterre Or : 634 claims couvrant 34 747 hectares;
- Skyfall : 998 claims couvrant 55 338 hectares;
- Belleterre minéraux critiques : 560 claims couvrant 32 182 hectares;
- Foothills : 529 claims couvrant plus de 28 347 hectares;
- Mosseau : 147 claims couvrant plus de 7 266 hectares.

Au total, les projets de Vior couvrent une superficie de plus de 197 533 hectares dans plusieurs régions de la province de Québec.

5.1 Tableau sommaire des projets d'exploration

Projets en exploration active	Localisation	Principale commodité	Statut
Belleterre Gold	Québec	Or	Détenu à 100 % sauf les secteurs où Vior a une option pour acquérir 100 % du projet J.A.G. et jusqu'à 75 % du projet Blondeau-Guillet (section 5.2)
Skyfall	Québec	Or, Cuivre Nickel	Détenu à 100 %, SOQUEM Inc. (« SOQUEM ») a une entente d'option pour acquérir 50 % du projet (section 5.3)
Autres projets			
Belleterre Minéraux critiques	Québec	Lithium	Détenu à 100 %
Foothills	Québec	Titane et Phosphate	Détenu à 100 % où NioBay Metals Inc. ("NioBay") a une entente d'option pour acquérir 80 % du projet (section 5.4.2.)
Ligneris	Québec	Or	Détenu à 100 %
Mosseau	Québec	Or	Détenu à 100 % où Harvest Gold Corp. (« Harvest ») a une entente d'option pour acquérir jusqu'à 100% du projet (section 5.4.3)
Génération de projets	Québec	Or, Lithium, Titane	Détenu à 100 %

Notes :

1. Le 6 février 2025, SOQUEM a informé Vior de son intention de résilier son option d'acquérir une participation indivise de 50 % dans le projet Skyfall qui prendra effet 30 jours après l'avis de résiliation.

5.2 Projet Belleterre Or

Le projet Belleterre Or est situé à Belleterre, au Québec, à 95 kilomètres au sud de Rouyn-Noranda, dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi. Le projet s'étend sur une longueur de 37 km et comprend l'ancienne mine d'or à haute teneur de Belleterre, qui a fermé en 1957 et a produit 2,18 millions de tonnes métriques à une teneur moyenne de 10,73 g/t Au et 1,37 g/t Ag, avec environ 95 % du minerai extrait de la veine n° 12 (750 000 oz Au et 95 000 oz Ag). 73 g/t Au et 1,37 g/t Ag, avec environ 95 % du minerai extrait de la veine n° 12 (750 000 oz Au et 95 000 oz Ag). Source : DV-85-08, site Internet du MRNF, base de données Examine).

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et six mois terminés le 31 décembre 2024

Le Projet a été sous-exploré pendant les 60 dernières années et n'a jamais fait l'objet d'une consolidation aussi importante jusqu'à présent. Depuis 2020, la zone de Belleterre a été consolidée et agrandie par le biais de différents accords d'achat auprès de particuliers ou de sociétés et par l'acquisition de claims. Plusieurs autres indices et prospectifs aurifères ont été découverts dans les environs, tels que les filons Conway, Paquin, Audrey et Connell, ainsi que le gisement Aubelle, mais seule la mine d'or Belleterre était en production. Le gisement de la mine d'or Belleterre s'étend sur plus de 6 km et n'a pratiquement pas été testé en dessous de 250 mètres de profondeur.

Le projet Belleterre Or est détenu à 100 % par Vior, à l'exception de la propriété Blondeau-Guillet, actuellement sous option avec Windfall Mining Group Inc. (« Windfall Mining ») (anciennement Minière Osisko), et de la zone Aubelle, sous option avec Les Mines J.A.G. Ltée (« J.A.G. »).

Convention d'option – Windfall Mining – projet Blondeau-Guillet

Le 24 août 2021, Vior a acquis le droit d'acheter une participation indivise de 51 % dans la propriété Blondeau-Guillet (« Première option ») en émettant des actions ordinaires de Vior à Windfall Mining pour une valeur totale de 225 000 \$, et en engageant des travaux d'une valeur totale d'au moins 1 250 000 \$. Sous réserve de l'exercice préalable de la Première option, Vior aura le droit d'acquérir une participation indivise supplémentaire de 24 % dans la propriété, en engageant des travaux supplémentaires d'un montant total d'au moins 1 750 000 \$ sur une période de trois ans. L'accord a été modifié à nouveau les : (1) 24 août 2022 ; (2) 21 juin 2024 ; et (3) 24 août 2024. Se reporter au tableau ci-dessous pour connaître l'état et le calendrier de l'accord d'option.

	Paiements en actions		Actions émises	Travaux d'exploration	
	Engagement	Terminé		Engagement	Terminé
	\$	\$		\$	\$
Première Option: 51% d'intérêt ¹					
Le ou avant le 24 août 2022	75 000	75 000	625 000	250 000	250 000
Le ou avant le 24 août 2023	75 000	75 000	535 714	-	-
Le ou avant le 24 mars 2024	75 000	75 000	576 923	-	-
Le ou avant le 31 mars 2025	-	-	-	1 000 000	172 508
Total	225 000	225 000	1 737 637	1 250 000	422 508
Deuxième Option: 75% d'intérêt					
Le ou avant le 31 mars 2028	-	-	-	1 750 000	-
Total	-	-	-	3 000 000	-

Notes:

1. Une fois l'accord d'option satisfait, Vior et Windfall Mining formeront un accord de coentreprise standard sur le projet, Vior agissant en tant qu'opérateur de la coentreprise pour mener à bien les opérations relatives au projet.

Si la participation de l'une ou l'autre des parties dans la coentreprise est réduite à 10 % ou moins, la participation de cette partie dans la coentreprise sera automatiquement convertie en une redevance de 1 % sur le rendement net de fonderie (« RNF ») et la coentreprise sera automatiquement dissoute.

Convention d'option – J.A.G.

Le 28 janvier 2021, Vior a conclu une convention d'option avec J.A.G, qui a été modifiée et mise à jour le 18 octobre 2023, pour acquérir 100 % des droits et intérêts dans leur projet Belleterre en engageant des travaux d'un montant total de 2 000 000 \$, en effectuant un paiement en espèces d'un montant total de 400 000 \$ et en effectuant un paiement de 2 000 000 \$ en espèces et/ou en actions au plus tard le 30 juin 2026. Se reporter au tableau ci-dessous pour connaître l'état et le calendrier de la convention d'option.

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et six mois terminés le 31 décembre 2024

	Paiements en espèces		Travaux d'exploration	
	Engagement	Terminé	Engagement	Terminé
	\$	\$	\$	\$
À la signature	15 000	15 000	-	-
Le ou avant le 1 ^{er} juin 2021	60 000	60 000	-	-
Le ou avant le 31 mars 2022	-	-	300 000	300 000
Le ou avant le 1 ^{er} juin 2022	50 000	50 000	-	-
Le ou avant le 31 décembre 2024	50 000	50 000	-	-
Le ou avant le 1 ^{er} juin 2023	50 000	50 000	-	-
Le ou avant le 31 décembre 2023	75 000	75 000	-	-
Le ou avant le 1 ^{er} juin 2024	50 000	50 000	-	-
Le ou avant le 31 décembre 2024	50 000	50 000	-	-
Le ou avant le 31 mars 2025	-	-	1 700 000	1 700 000
Le ou avant le 30 juin 2026	2 000 000 ¹	-	-	-
Total	2 400 000	400 000	2 000 000	2 000 000

Notes:

1. Paiement en espèces et/ou émission d'actions le ou avant le 30 juin 2026. À compter du 31 mars 2025, la Société devra payer à J.A.G. 25 000 \$ non remboursable par trimestre, déductible du dernier paiement de 2 000 000 \$ s'il est effectué.

Travaux d'exploration

Le 24 septembre 2024, Vior a annoncé le début de son programme de forage entièrement financé de plus de 60 000 mètres sur son projet Belleterre Or, d'envergure régionale.

Au cours de la période qui s'est terminée le 31 décembre 2024, Vior a réalisé un total de 16 297 mètres de forage sur le Projet Belleterre Or. Ainsi, Vior a réalisé un total de 24 359 mètres de forage sur le Projet Belleterre Or depuis 2021.

La plupart des forages réalisés jusqu'à présent visaient les cibles de forage les plus avancées et les mieux comprises dans le prolongement de la mine Belleterre, long de 6 km, qui s'étend plus à l'ouest jusqu'à la région d'Aubelle. Le programme a été conçu selon une approche systématique, en effectuant des forages d'extension tous les 100 mètres environ sur l'ancienne mine Belleterre et le gisement d'Aubelle. La première série de forages avait pour objectif principal de tester l'extension en profondeur de l'ancienne mine Belleterre, sous les anciens chantiers miniers.

La Société prévoit d'augmenter ses activités de forage avec l'ajout de deux foreuses supplémentaires, ce qui portera le total à quatre foreuses au début de 2025. Les forages continueront de se concentrer sur l'extension verticale et latérale de la mine d'or historique de Belleterre et du gisement d'Aubelle, tout en forant des cibles régionales le long des principales zones de déformation aurifères de la grande zone désaffectée de Belleterre.

5.3 Projet Skyfall

Le projet Skyfall Nickel est situé au Québec, à environ 150 km à l'est de Lebel-sur-Quévillon, à 102 km au sud de Chapais et à environ 50 km à l'est du projet aurifère Windfall du groupe minier Windfall. Le projet, qui s'étend sur 47 km, chevauche deux provinces géologiques, la partie nord comprenant l'extrémité orientale de la ceinture de roches vertes d'Urban-Barry (province du Supérieur) et la partie sud se trouvant dans la province Parautochtone de Grenville.

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et six mois terminés le 31 décembre 2024

Depuis 2020, les travaux d'exploration de Vior dans cette zone sous-explorée de la ceinture de roches vertes d'Urban-Barry ont permis de découvrir des coulées ultramafiques favorables (komatiites) intercalées entre des roches volcaniques felsiques à mafiques, des horizons exhalatifs et des unités sédimentaires généralement riches en sulfures.

Ce nouveau contexte géologique, favorable à la minéralisation polymétallique (Cu-Zn+/-Au-Ag) et à la minéralisation de type magmatique Ni-Cu-PGE, a suscité l'intérêt de SOQUEM et a conduit à la signature de l'accord d'option et de coentreprise définitif le 6 mars 2023.

Depuis 2023, Vior, en partenariat avec SOQUEM, a réalisé un levé VTEM à grande échelle sur la séquence sud d'Urban-Barry et Parautochtone et a mené deux campagnes de prospection et de cartographie sur plusieurs anomalies géophysiques. Les travaux de surface ont permis de découvrir l'indice Forézien (2,9 g/t Au, 0,09 % Cu et 0,18 % Co), l'indice Farfadet (4,74 % Cu, 5,6 g/t Ag, 0,41 % Ni) et l'indice Craie (3,29 % Zn, 0,16 % Cu, 3,5 g/t Ag et 0,79 % Ni).

Le Projet Skyfall est détenu à 100 % par Vior. Le 6 mars 2023, la Société a signé une convention d'option définitive, qui a été modifiée et mise à jour le 16 mai 2024, accordant à SOQUEM le droit d'acquérir une participation indivise de 50 % dans le Projet Skyfall pendant une période de deux ans à compter du 1^{er} avril 2023, en remplissant les conditions suivantes :

	Paiements en espèces		Dépenses d'exploration	
	Engagement	Complété	Engagement	Complété
	\$	\$	\$	\$
À la signature	50 000	50 000	-	-
Le ou avant le 31 mars 2023	-	-	500 000	500 000
Le ou avant le 1 ^{er} avril 2023	75 000	75 000	-	-
Le ou avant le 1 ^{er} avril 2024	100 000	100 000	-	-
Le ou avant le 30 septembre 2024	-	-	1 000 000	1 000 000
Le ou avant le 1 ^{er} avril 2025	125 000	-	-	-
Le ou avant le 30 septembre 2025	-	-	1 000 000	487 230
Total	350 000	225 000	2 500 000	1 987 230

Notes :

1. Une fois l'accord d'option satisfait, Vior et SOQUEM formeront une coentreprise standard sur la propriété, Vior agissant en tant qu'opérateur de la coentreprise pour mener les opérations relatives à la propriété.

Le 6 février 2025, SOQUEM a informé Vior de son intention de résilier son option d'acquérir une participation indivise de 50 % dans le projet Skyfall ; la résiliation prendra effet 30 jours après l'avis de résiliation, après quoi les droits, titres ou intérêts de SOQUEM dans la propriété seront transférés à Vior.

Travaux d'exploration

Du 8 juin au 1^{er} novembre 2024, la Société, en partenariat avec SOQUEM, a réalisé un total de 56 jours de prospection et de cartographie sur le projet Skyfall. Au cours de la campagne, 665 échantillons ponctuels (analyse lithogéochimique et multiéléments) ont été prélevés lors de la prospection et de sept décapages mécaniques.

5.4 Autres projets

5.4.1 Projet Belleterre Minéraux critiques

La région de Belleterre est également intéressante pour son potentiel en lithium avec la mise en évidence de teneurs économiques délimitées sur le projet avancé de lithium Tansim. Situé à 20 km au nord du projet de Vior, ce dernier comprend des intersections de forage significatives : 12,35 m à 1,29 % Li_2O et 43,7 m à 0,82 % Li_2O , incluant 16,1 m à 1,26 % Li_2O (GM71640). Détenue par Sayona Mining Ltd (« Sayona ») (ASX : SYA), le seul producteur de lithium au Québec, le projet Tansim s'intègre à une stratégie plus large de Sayona en Abitibi qui comprend plusieurs autres actifs de production et de raffinage dans la région.

Au cours de l'été 2023 et 2024, Vior a entrepris des programmes d'exploration régionaux sur le terrain afin de mieux définir les plus prometteuses en lithium. Des dykes de pegmatite LCT (lithium-césium-tantale) ont été reconnus à l'est du lac Simard dans une bande volcano-sédimentaire qui abrite également l'indice Tansim. Des échantillons prélevés ont donné jusqu'à 2,88 % de Li_2O , et quelques échantillons de cannelures courtes prélevés sur des affleurements ont donné 1,58 % de Li_2O sur 1,25 m, 1,72 % de Li_2O sur 0,75 m et 1,1 % de Li_2O sur 2,15 m. Cette séquence volcano-sédimentaire comprend également des coulées komatiitiques bien préservées interstratifiées avec des roches sédimentaires, qui renferment des teneurs de fond très élevées en métaux communs. Les conducteurs électromagnétiques (EM) étudiés par prospection ont révélé une valeur de 0,51 % Cu, 0,3 % Ni, 1,06 % Zn et 0,06 % Co sur 3 mètres de rainurage et les meilleurs résultats d'échantillons ponctuels ont donné 0,6 % Cu, 2,73 % Zn, 7,7 g/t Ag ; 0,34 % Ni, 0,17 % Zn et 1,91 % Zn, 0,11 % Cu.

Le Projet Belleterre minéraux critiques est détenu à 100 % par Vior et a été acquis par jalonnement sur carte.

Travaux d'exploration

À l'automne 2024, Vior a réalisé un levé électromagnétique aéroporté (VTEM™) sur son Projet de Belleterre minéraux critiques.

5.4.2 Projet Foothills

Le projet de Foothills, détenu à 100 % par la Société et NioBay a une entente d'option sur ce projet. Le projet est constitué de 529 claims désignés répartis sur trois blocs de claims couvrant plus de 283 km² situés dans le secteur de Saint-Urbain, un ancien camp minier ferrotitanifère situé à environ 100 km à l'est de la ville de Québec. Le projet bénéficie d'un réseau routier de qualité et se trouve à proximité d'un port en eau profonde situé à environ 90 km à Saguenay, QC.

Le projet Foothills couvre le complexe anorthositique de Saint-Urbain et du Lac Malbaie où des traînées d'envergure kilométrique de blocs et de fragments d'ilménite riche en rutile ont été délimitées par Vior dans les sédiments glaciaires en surface lors des campagnes de terrain de 2014 et 2015. Les blocs d'ilménite contiennent visuellement une quantité significative de cristaux de rutile et ont livré en analyses des teneurs en dioxyde de titane (TiO_2) variant de 42,1 % à 57,6 %, avec une teneur moyenne de 52,5 %.

Des années de prospection, d'échantillonnage de sol et de levés de géophysique ont mis en évidence plusieurs cibles à forer. Quelques-unes de ces cibles ont été investiguées en 2017, 2019 et 2020. La dernière campagne a recoupé avec succès des niveaux d'oxydes massifs dont certains contiennent des petits cristaux intergranulaires de rutile. Les meilleurs résultats du forage de l'hiver 2020 :

- FH-20-01 : 39,47 % TiO_2 / 17,85 m (longueur de carottes; indice Grand-duc Ouest)
- FH-20-04 : 40,92 % TiO_2 / 15,65 m (longueur de carottes; indice Grand-duc Ouest)
- FH-20-05 : 40,65 % TiO_2 / 10,85 m (longueur de carottes; indice Grand-duc Ouest)
- FH-20-07 : 30,98 % TiO_2 / 49,50 m (longueur de carottes; indice Grand-duc Est)

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et six mois terminés le 31 décembre 2024

Durant l'association avec Iluka (2016-2022), les efforts ont été concentrés sur la recherche d'ilménite massive à rutile, mais les travaux ont aussi identifié des environnements potentiellement fertiles pour l'apatite. Ainsi, à l'été 2023, Vior a complété un programme de prospection de 10 jours sur le terrain et a découvert un vaste système minéralisé en phosphates (P₂O₅). Ces minéralisations sont d'origine ignée et associées au complexe anorthositique de St-Urbain. Cette nouvelle découverte en phosphate est située le long de deux corridors principaux dans un horizon qui s'étend sur une longueur cumulée de 16,5 km avec des minéralisations à haute teneur en phosphate (P₂O₅).

Le 7 février 2024, la Société a signé une entente avec NioBay, tel qu'amendé le 23 décembre 2024, par laquelle NioBay a l'option d'acquies un intérêt indivis de 80 % dans le projet Foothills sur une période de 4 ans et demi en remplissant les conditions suivantes :

	Paiements en espèces		Paiement en actions		Travaux à réaliser	
	Engagement	Complété	Engagement	Complété	Engagement	Complété
	\$	\$			\$	\$
Approbation réglementaire	40 000	40 000	1 250 000	1 250 000	-	-
30 juin 2025	40 000	-	1 250 000	-	400 000 ²	400 000
30 juin 2026	60 000	-	150 000\$ ¹	-	1 100 000	717 302
30 juin 2027	60 000	-	250 000\$ ¹	-	-	-
30 juin 2028	200 000	-	500 000\$ ¹	-	2 500 000	-
Total	400 000	40 000	Min. 5 500 000 actions	1 250 000	4 000 000	1 117 302

Notes :

1. Les versements seront payables en actions NioBay à un prix par action égal au VWAP de 10 jours, sous réserve d'un prix d'émission minimum de 0,055 \$ par action NioBay. Ces versements sont sujets à un minimum de 1 000 000 d'actions de NioBay.
2. Engagement ferme

NioBay a le droit d'accélérer la période d'acquisition de cette participation indivise de 80 % en complétant les dépenses, effectuant des paiements en espèces et les paiements en actions à tout moment avant le 31 décembre 2027. NioBay agira en tant qu'opérateur pendant la période d'option.

L'entente prévoit qu'une fois que l'intérêt d'une partie dans le projet Foothills et/ou la coentreprise tombe en dessous de 10 %, cet intérêt sera transféré à l'autre partie et converti en une redevance NSR de 1,5 % sur les métaux précieux et les métaux de base, et une redevance brute sur les revenus (« GRR ») de 1,5 % sur les substances minérales, autres que les métaux précieux ou les métaux de base, avec un NSR de 0,5 % / 0,5 % GRR étant collectivement rachetable pour un montant total de 1 500 000 \$.

Travaux d'exploration

Au cours de la période qui s'est terminée le 31 décembre 2024, Vior, en partenariat avec NioBay, a réalisé une campagne de forage de 1 532 mètres en 8 trous de forage. Le programme a débuté le 31 octobre 2024 et s'est achevé le 5 décembre 2024.

5.4.3 Mosseau

Le projet Mosseau est situé à 22 km à l'est de la ville de Lebel-sur-Quévillon, dans la région de l'Abitibi au Québec. Il est constitué de 147 claims appartenant à 100 % à la Société et couvrant une superficie de 73 km². Le projet Mosseau est assujéti à deux redevances NSR de 2 %, dont les moitiés sont rachetables pour un montant total de 2,5 M\$, et d'une redevance NSR de 0,5 % rachetable pour un montant de 250 000 \$.

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et six mois terminés le 31 décembre 2024

Mosseau est entourée par les claims de WMG à l'ouest et par ceux du projet Wilson détenu par Ressources Cartier inc. au sud et à l'est.

Le projet Mosseau est considéré très favorable en raison de la présence de ressources minérales historiques (non conforme au Règlement 43-101) estimées à 317 700 tonnes à une teneur de 3,4 g/t Au, dans la zone M du gîte Morono (Rapport interne, Les Mines Morono, par Guy J. Hinse, ingénieur, 1992), ainsi que plusieurs indices et intersections de forage aurifères associés à des zones de cisaillement pouvant être suivies sur une distance latérale de plus de 18 km sur le projet. Les ressources dans la zone M du gîte Morono sont de nature historique et n'ont pas été estimées conformément aux dispositions du Règlement 43-101, ni vérifiées et classifiées par une personne qualifiée. Vior ne considère pas actuellement ces valeurs comme une ressource minérale courante au sens du Règlement 43-101.

Le 18 décembre 2023, la Société a signé une entente avec Harvest dans laquelle, tel qu'amendé, Harvest a l'option d'acquérir un intérêt indivis de 100 % dans le projet Mosseau sur une période de 4 ans et demi en remplissant les conditions suivantes :

	Paiements en espèces		Paiements en actions		Travaux à réaliser ¹	
	Engagement	Complété	Engagement	Complété	Engagement	Réalisé
	\$	\$			\$	\$
Approbation règlementaire	50 000	50 000	2 000 000	2 000 000	-	-
Au plus tôt de i) la clôture d'un financement minimum de 500 000 \$; ou (ii) le 28 fév. 2024	-	-	2 000 000	2 000 000	-	-
Au plus tôt de i) la clôture d'un financement minimum de 500 000 \$; ou (ii) le 29 oct. 2024	52 000	52 000	-	-	-	-
Avant le 31 déc. 2024		-	2 000 000	2 000 000	250 000	250 000
Avant le 31 mar. 2025	100 000 ⁴	-	-	-	-	-
Avant le 31 déc. 2025	100 000	-	2 000 000	-	1 250 000	180 298
Avant le 31 déc. 2026	100 000	-	2 000 000	-	-	-
Avant le 31 déc. 2027 – intérêt gagné par Harvest 80% ²	100 000	-	2 000 000	-	1 500 000	-
Si Harvest décide d'acquérir un intérêt de 100 %, le ou avant le 30 juin 2028 ³	1 500 000	-	-	-	-	-
Total	2 002 000	102 000	12 000 000	6 000 000	3 000 000	430 298

Notes :

1. Les travaux en excédent à l'engagement minimum de travaux annuel seront appliqués aux engagements de travaux des années subséquentes.
2. Assujetti à une redevance NSR de 1 % à la Société, dont 0,5 % est rachetable par Harvest pour 1 000 000 \$ à tout moment après la publication d'une ressource minérale en conformité avec le règlement 43-101.
3. Si Harvest ne lève pas son option de gagner un intérêt de 100 %, soit parce qu'elle ne complète pas le paiement de 1 500 000 \$ (le ou avant le 30 juin 2028), ou en avisant la Société par écrit de son intention avec ladite échéance, Harvest et la Société formeront une coentreprise où Harvest et la Société détiendront un intérêt indivis de 80 % et 20 % respectivement. Par la suite, Harvest et la Société contribueront aux travaux en proportion de leurs intérêts respectifs et si une des parties ne contribue pas sa part des travaux, une clause standard de dilution sera appliquée.
4. Augmenté par 1 % (ou 1 000 \$) pour chaque mois complet où le montant n'est pas payé, commençant le 1^{er} janvier 2025.

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et six mois terminés le 31 décembre 2024

Travaux d'exploration

Depuis avril 2024, Harvest a réalisé un levé magnétique hélicopté à haute résolution couvrant 71,4 km², dont 1 646 km de lignes de vol linéaires. Le levé a été effectué avec un espacement de 50 m entre chaque ligne de vol. À partir de ces nouvelles données magnétiques de haute précision, une étude structurale a été réalisée, intégrant également des données LiDAR et des mesures de structures géologiques relevées sur des affleurements sur le terrain.

Du 20 octobre 2024 au 12 novembre 2024, Vior, en partenariat avec Harvest, a réalisé une étude géochimique d'échantillonnage des sols ainsi qu'une campagne de cartographie et de prospection. Au total, 605 échantillons de sol ont été prélevés et 45 affleurements ont été échantillonnés.

5.5 Tableau détaillé des coûts d'acquisition et frais d'exploration

Les coûts d'acquisition des biens miniers et des frais d'exploration sont capitalisés à l'état de la situation financière. Voici un tableau qui présente les activités par période par projet :

	T2-2025	T2-2024	T2-2025 AAD	T2-2024 AAD
	\$	\$	\$	\$
Belleterre Or				
Acquisition et maintien	51 383	89 220	54 159	89 420
Actions émises	-	-	75 000	75 000
Forage	2 346 642	-	3 012 888	1 622
Géologie	56 171	113 343	91 923	226 086
Géophysique	13 081	3 861	17 908	3 861
Géochimie	1 683	1 651	10 101	7 479
Rémunération à base d'actions	10 543	1 526	11 212	3 532
Crédits miniers	-	-	(41 253)	-
Dépréciation	-	(17 570)	-	(17 570)
	2 479 503	192 031	3 231 938	389 430
Belleterre minéraux critiques				
Acquisition et maintien	385	10 992	666	11 885
Géologie	55 509	82 959	192 204	270 197
Géophysique	621 800	-	621 800	-
Géochimie	-	3 856	18 746	55 893
Rémunération à base d'actions	643	1 929	1 286	3 858
	678 337	99 736	834 702	341 833
Foothills				
Acquisition et maintien	-	7 418	-	10 186
Géologie	-	4 952	-	13 961
Géophysique	-	1 359	-	2 789
Géochimie	-	-	-	13 912
Dépréciation	-	-	-	(4 815)
	-	13 729	-	36 033
Ligneris				
Acquisition et maintien	-	2 892	-	4 565
Forage	-	-	2 626	2 626
Géologie	(4 057)	4 410	956	4 410
Géochimie	-	-	-	280
	(4 057)	7 302	3 582	11 881

Vior inc.**Rapport de gestion – faits saillants trimestriels**

Trois et six mois terminés le 31 décembre 2024

	T2-2025	T2-2024	T2-2025 AAD	T2-2024 AAD
	\$	\$	\$	\$
Mosseau				
Acquisition et maintien	-	277	-	1 591
Forage	-	-	-	1 668
Géologie	-	2 698	-	9 358
Recharge au partenaire	-	-	(1 000)	-
Païement sur option	(52 000)	-	(52 000)	-
Païement sur option en actions	(60 000)	-	(60 000)	-
	(112 000)	2 975	(113 000)	12 617
Skyfall				
Acquisition et maintien	4 161	3 021	12 697	6 351
Forage	35 320	6 278	35 320	6 278
Géologie	51 931	137 187	306 044	219 445
Géochimie	26 329	29 919	64 799	39 128
Recharge au partenaire	(117 741)	(176 405)	(418 860)	(271 202)
	-	-	-	-
Autres				
Acquisition et maintien	16 179	4 487	32 021	6 539
Géologie	9 220	8 580	51 845	11 254
Géophysique	765	-	765	-
Géochimie	-	-	4 526	-
	26 164	13 067	89 157	17 793
Sommaire				
Acquisition et maintien	72 108	118 307	99 543	130 537
Actions émises	-	-	75 000	75 000
Forage	2 381 962	6 278	3 050 834	12 194
Géologie	168 774	354 129	642 972	754 711
Géophysique	635 646	5 220	640 473	6 930
Géochimie	28 012	35 426	98 172	116 412
Sous total travaux d'exploration	3 214 394	401 053	4 432 451	890 247
Rémunération à base d'actions	11 186	3 455	12 498	7 390
Recharge au partenaire	(117 741)	(176 405)	(419 860)	(271 202)
Crédits miniers	-	-	(41 253)	-
Païement sur option	(52 000)	-	(52 000)	-
Païement sur option en actions	(60 000)	-	(60 000)	-
Dépréciation	-	(17 570)	-	(22 385)
Total	3 067 947	328 840	4 046 379	809 587

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et six mois terminés le 31 décembre 2024

6. PERFORMANCE GLOBALE

6.1 Fonds de roulement

Vior a un fonds de roulement ajusté¹ tel que présenté dans le tableau qui suit, ce qui lui permettra de continuer ses activités pour au moins les 24 prochains mois :

	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2024
	\$	\$
Actifs courants ²	20 386 153	22 498 088
Passifs courants ³	(5 375 341)	(5 606 492)
Fonds de roulement	15 010 812	16 891 596
Placements – portion non courante	2 660 000	932 500
Fonds de roulement ajusté¹	17 670 812	17 824 096

Notes :

- 1- Vior a inclus une mesure non conforme aux IFRS soit le « fonds de roulement ajusté » afin d'ajouter de l'information à ses états financiers, lesquels sont présentés conformément aux IFRS. Vior croit que cette mesure, ainsi que les mesures déterminées en conformité avec les normes IFRS, permettent aux investisseurs de mieux comprendre et d'évaluer le rendement sous-jacent de la Société. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite en vertu des IFRS et, par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables aux mesures similaires employées par d'autres sociétés. Les données visent à fournir de l'information supplémentaire et ne doivent pas être considérées seules ou comme substituts aux mesures de performance préparées en conformité avec les IFRS.
- 2- Les actifs courants incluent 15 022 831 \$ (14 158 191 \$ au 30 juin 2024) qui correspond au solde des financements accreditifs non encore dépensé; la Société doit dédier ces fonds à des dépenses d'exploration canadiennes.
- 3- Les passifs courants incluent le passif lié à la prime sur les actions accreditives de 4 684 630 \$ (4 311 279 \$ au 30 juin 2024) qui est un élément non monétaire.

6.2 Données concernant les actions en circulation

	Au 20 février 2024 Nombre	Au 31 décembre 2024 Nombre
Actions ordinaires	252 720 116	250 841 116
Bons de souscription	67 760 300	72 121 607
Options d'achat d'actions (« Options »)	12 109 000	8 609 000
	332 589 416	331 571 723

Le Conseil a adopté le régime incitatif général fondé sur des actions de la Société (le « Plan Omnibus ») le 11 décembre 2024 et il a été approuvé par les actionnaires ainsi que la Bourse le 15 janvier 2025. Le Plan Omnibus constitue une modification et une mise à jour du régime d'options actuel la Société adopté le 10 juin 2004, tel qu'il a été modifié. Le Plan Omnibus comprend (i) un régime d'options d'achat d'actions (« Options ») « à nombre variable », qui ne doit pas dépasser 10 % du total des actions ordinaires émises et en circulation de la Société; et (ii) un régime fixe permettant de réserver 25 000 000 d'actions ordinaires pour l'octroi d'unités d'actions restreintes et d'unités d'actions différées.

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et six mois terminés le 31 décembre 2024

Au 20 février 2024, les Options en circulation et exerçables sont les suivantes :

Nombre d'Options en circulation	Nombre d'Options exerçable	Prix de levée	Date d'expiration
		\$	
1 290 000	1 290 000	0,13	25 septembre 2025
194 000	194 000	0,17	5 février 2026
120 000	120 000	0,22	14 avril 2026
325 000	325 000	0,22	19 mai 2026
105 000	105 000	0,19	28 mars 2027
100 000	100 000	0,10	20 juin 2027
1 325 000	1 325 000	0,10	10 octobre 2027
120 000	120 000	0,10	11 octobre 2027
850 000	850 000	0,10	30 octobre 2027
2 710 000	2 710 000	0,145	20 février 2028
225 000	150 000	0,135	10 janvier 2029
1 245 000	415 000	0,205	28 octobre 2029
3 500 000	-	0,23	15 janvier 2032
12 109 000	7 704 000		

Au 20 février 2024, les bons de souscription en circulation sont les suivants:

Nombre de bons de souscription	Prix de levée	Date d'expiration
	\$	
54 320 000	0,21	28 mars 2026
3 360 300	0,21	28 mars 2026
10 080 000	0,21	18 avril 2026
67 760 300		

7. RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Durant le T2-2025 AAD, Vior a enregistré un bénéfice net de 838 141 \$ (perte nette de 387 187 \$ durant le T2-2024 AAD).

Les charges opérationnelles ont augmenté à 817 218 \$ (457 711 \$ durant le T2-2024 AAD) et les principales variations peuvent être expliquées ainsi:

- Honoraires professionnels et de consultation ont augmenté à 189 985 \$ (69 889 \$ durant le T2-2024 AAD). L'ancien vice-président exécutif de la Société a fourni des services-conseils sur une base consultative jusqu'en décembre 2024 et une augmentation du volume de transactions comptables engendre une augmentation des honoraires professionnels pour cette période.
- Frais de bureau et autres ont augmentés à 99 660 \$ (24 032 \$ durant le T2-2024 AAD). Augmentation des dépenses tel que les déplacements exécutifs, les couvertures d'assurances et l'impôt de la partie XII.6 relié au programme des actions accréditatives.
- Communication, conférences et relations avec les investisseurs ont augmenté à 241 084 \$ (85 665 \$ durant le T2-2024 AAD). La Société a entrepris différentes initiatives afin d'augmenter sa visibilité.

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et six mois terminés le 31 décembre 2024

Les produits d'intérêt ont augmenté grâce à l'augmentation de la trésorerie et équivalent de trésorerie et des placements pour un total de 21 524 741 \$ au 31 décembre 2024 (2 894 331 \$ au 31 décembre 2023).

Une variation de la juste valeur des actions cotées a été enregistrée comme suit :

	T2-2025 AAD	T2-2024 AAD
	\$	\$
Ridgeline Minerals Corp.	-	(309 613)
Autres actions cotées	(90 889)	(36 458)
	(90 889)	(346 071)

Un recouvrement d'impôt différé (élément non monétaire) de 1 309 554 \$ (311 436 \$ durant le Q2-2024 AAD) a été comptabilisé pour refléter l'amortissement en proportion des travaux effectués de l'avantage lié à la renonciation des actions accréditatives émises en mars 2023, décembre 2023 et mars 2024 (mars 2023 durant le T2-2024).

Durant le T2-2025, Vior a enregistré un bénéfice net de 640 799 \$ (perte nette de 248 160 \$ durant le T2-2024) et les explications aux principales variations sont similaires au T2-2025 AAD.

8. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Ce rapport de gestion – Faits saillants trimestriels contient des énoncés prospectifs.

Tous les énoncés, autres que les faits historiques, qui traitent d'activités, d'événements ou de développements que la Société croit, prévoit ou anticipe qui se produiront ou pourraient se produire dans l'avenir, y compris, sans s'y limiter, le programme d'exploration prévu sur le projet Belleterre, les résultats d'exploration positifs attendus, le moment où les résultats d'exploration se produiront, la capacité de la Société à poursuivre le programme d'exploration et la disponibilité des fonds nécessaires pour poursuivre le programme d'exploration. Les déclarations prospectives sont généralement identifiables par l'utilisation des mots « sera », « devrait », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « croire », « avoir l'intention », « gagner », « avoir », « planifier » ou « projeter » ou la forme négative de ces mots ou d'autres variations de ces mots ou d'une terminologie comparable. Les déclarations prospectives sont soumises à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont beaucoup échappent à la capacité de la Société à les contrôler ou à les prédire, et qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent matériellement de ceux mentionnés dans les déclarations prospectives. Les résultats réels de la Société peuvent différer matériellement de ceux décrits dans les déclarations prévisionnelles.

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et six mois terminés le 31 décembre 2024

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon importante des attentes actuelles comprennent, entre autres, l'incapacité de respecter les dépenses d'exploration prévues, estimées ou planifiées, la possibilité que les résultats d'exploration futurs ne soient pas conformes aux attentes de la Société, la conjoncture économique et commerciale générale, les changements dans les marchés mondiaux de l'or, la disponibilité d'une main-d'œuvre et d'un équipement suffisants, les changements dans les lois et les exigences en matière de permis, les changements météorologiques imprévus, les litiges et réclamations concernant les titres, les risques environnementaux, le refus du MRNF d'approuver la demande d'abandon des deux concessions minières détenues par la Société, ainsi que les risques identifiés dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2024, et les risques décrits dans les documents publics de la Société déposés sur SEDAR+ à : www.sedarplus.ca. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes aux déclarations prévisionnelles s'avéraient incorrectes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux décrits et, par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux déclarations prévisionnelles. Bien que la Société ait tenté d'identifier les risques, incertitudes et facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et les résultats escomptés, il se peut que d'autres facteurs fassent que les résultats ne soient pas conformes aux prévisions, aux estimations ou aux intentions. La Société n'a pas l'intention, et n'assume aucune obligation, de mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf si la loi applicable l'exige.

Le 20 février 2025

(s) Mathieu Savard

Président et chef de la direction

(s) Ingrid Martin

Cheffe de la direction financière